

N° 82
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

19 mars 2015

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'**accord** entre le
Gouvernement de la République française et
l'**Organisation internationale pour les migrations**
portant sur l'**exonération fiscale des agents de cette
organisation qui résident en France.***

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 581 (2011-2012), **309** et **310** (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) portant sur l'exonération fiscale des agents de cette organisation qui résident en France, signées à Genève, le 15 octobre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 mars 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 581(2011-2012), Sénat